

Commune de St Jean d'Arves

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 14 septembre 2023 à 17h30 en mairie de St Jean d'Arves
Convocation : 7 septembre 2023

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, HUSTACHE Maurice, GEMIN Clément, DURAZ Sébastien, CHARPIN Frédéric.

Absents : HENRY Lætitia. DAVID Éric.

Secrétaire de séance : ARLAUD Marielle.

Conseillers en exercice : 09

Présents : 07

Votants : 07

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 août 2023.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 16 août 2023.

Vote : 7 voix pour.

2 – Approbation du devis d'AGATE pour la mise à jour de l'inventaire.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'AGATE pour l'accompagnement dans la mise à jour de l'inventaire.

Le montant de ce devis s'élève à 5 388.00 € HT soit 6 465.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce devis et autorise Madame le Maire à signer le devis d'AGATE pour 6 465.60 € TTC.

Vote : 7 voix pour.

3 – Approbation du devis pour l'achat de 3 vitrines extérieures.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis que nous avons reçus pour l'achat de 3 vitrines extérieures, pour l'affichage dans les hameaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de choisir le devis de la société SICOLI COPY et autorise Madame le Maire à signer ce devis pour 809.77 € TTC.

Vote : 7 voix pour.

4 – Recrutement sur emploi permanent.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de faire un recrutement sur emploi permanent pour le poste d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal autorise cette procédure de recrutement et autorise Madame le Maire à signer ce contrat de travail.

Vote : 7 voix pour.

5 – Prix de vente des terrains du lotissement les Buffettes.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une délibération doit être reprise concernant le prix de vente des terrains du lotissement les Buffettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif des terrains du lotissement des Buffettes au tarif de 87.50 € HT le m² soit 105.00 € TTC.

Vote : 7 voix pour.

6 – Modification des tarifs des confiseries du cinéma.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de changer le prix des confiseries du cinéma. En effet, la marge actuelle est quasi nulle.

Le Conseil Municipal décide de fixer les prix suivants :

Haribo dragibus 120g : 2.50 €
Haribo croco 120g : 2.50 €
Haribo schtroumpf 120g : 2.50 €
Haribo cola 120g : 2.50 €
Haribo delir pik 120g : 2.50 €
Haribo tagada 120g : 2.50 €

Haribo langue pik 100g : 2.50 €
M&M'S 100g : 2.50 €

Kit Kat Ball 140g : 4.50 €
Skittles 45g : 2.00 €
Pringles 40g : 2.50 €
Mentos 38g : 1.50 €

Pop corn salé 30g : 3.00 €
Pop corn sucré 60g : 3.00 €
Pop corn caramel 30g : 3.50 €

BOISSONS PET 50CL
Evian : 1.50 €
San Pellegrino : 2.50 €
Oasis : 2.50 €
Ice tea : 2.50 €
Schweppes agrumes : 2.50 €
Orangina : 2.50 €
Coca Cola : 2.50 €
Sprite : 2.50 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2023.

Vote : 7 voix pour.

7 – Approbation de la convention de prestations de service et d'assistance commande publique 3CMA / Saint Jean d'Arves- autorisation de signer la convention.

Madame le Maire lit au Conseil Municipal la convention de prestations de service et d'assistance commande publique entre la Commune de Saint Jean d'Arves et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention de prestations de service et d'assistance commande publique entre la Commune de Saint Jean d'Arves et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Vote : 7 voix pour.

8 – Approbation de la convention entre Météo France et la Commune de St Jean d'Arves.

Madame le Maire lit au Conseil Municipal la convention entre la Commune de Saint Jean d'Arves et Météo France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention entre la Commune de Saint Jean d'Arves et Météo France, pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2024.

Vote : 7 voix pour.

9 – Approbation de la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché public de services de transports sanitaires.

Madame le Maire lit au Conseil Municipal la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché public de services de transports sanitaires, entre la Commune de Saint Jean d'Arves et la Commune de Saint Sorlin d'Arves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché public de services de transports sanitaires, entre la Commune de Saint Jean d'Arves et la Commune de Saint Sorlin d'Arves.

Vote : 7 voix pour.

Arrivée de Monsieur Éric DAVID à 18h00.

10 – Taxe annuelle sur les logements vacants (résidences secondaires non louées).

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le décret modificatif relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du code général des impôts qui est paru au Journal Officiel le 26 août 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas appliquer cette taxe pour cette année. Cependant, cette taxe sera certainement envisagée en 2024 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2025.

Vote : 7 voix pour (ne pas appliquer cette taxe) et 1 voix contre (Éric DAVID) (pour l'application de cette taxe).

Questions diverses :

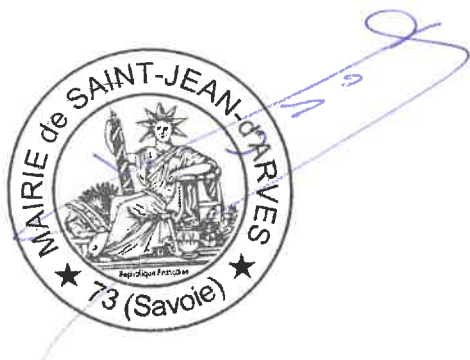
- Dossier Free : un projet d'antenne relais FREE sera mis en place au niveau du Villard. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Une demande d'enfouissement des réseaux électriques au niveau du hameau des Ecours a été demandée depuis 15 ans. Cela n'est toujours pas fait.
- Bois parcelle 10 à 7 € le m3, voir Christian Julien sur Albiez lui proposer 1€ le m3,
- Voir avec les remontées mécaniques pour les forfaits de ski des enfants de moins de 15 ans.
- Sébastien Sol va demander des devis pour des barrières au pont de la Villette et au pont des Chambons.

- Sébastien Sol va demander des devis pour une étrave pour le camion pour cet hiver.
- Alpapes du Vallon : nous sommes en attente du retour du constat d'huissier.
- Illiwap : les élus vont voir s'il est nécessaire de prendre cet abonnement pour tenir au courant les habitants de St Jean d'Arves de faits importants.
- ACS : écran affichage dynamique. Voir où nous en sommes avec le cahier des charges.
- La SATVAC va nous envoyer les plans pour le projet d'aménagement du bâtiment de l'office de tourisme de la Chal.

Séance levée à 19h20.

Madame le Maire

ARLAND Hanielle
secrétaire de séance



publié et affiché le 23 octobre 2023